

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

N° 19.0364 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

Ouagadougou, le 02 OCT 2019

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Les bénéficiaires du **Programme « Emplois-jeunes pour l'Education nationale » (PEJEN)** recrutés en 2016 sont informés de l'ouverture, le **27 octobre 2019**, au titre de l'année 2019, d'un concours direct de recrutement sur **mesures nouvelles spéciales de mille cinq cent vingt (1 520) Professeurs de Collège d'Enseignement Général et Technique** pour le compte du **Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN)**, dans le centre unique de Ouagadougou.

Le nombre de postes à pourvoir est reparti conformément aux tableaux ci-dessous :

I- Enseignement Secondaire Général : 1 483 postes

- Professeurs de Collège d'Enseignement Général
- Niveau de recrutement : DEUG II ou L2 du système LMD

N° d'ordre	Disciplines enseignées	Nombre de postes à pourvoir
1	Français/Anglais	377
2	Français/Histoire-Géographie	582
3	Mathématiques/Sciences de la Vie et de la Terre	272
4	Mathématiques/Physique-Chimie	252
Total		1 483

II- Enseignement et Formation Techniques et Professionnels : 37 postes

- Professeurs de Collège d'Enseignement Technique et Professionnel
- Niveau de recrutement : DUT/BTS/DTS/ DEUG II/L2-S4 achevé

N° Ordre	Filière	Spécialité	Nombre de postes à pourvoir
01	Génie mécanique	Mécanique rurale	1
02	Génie électrique	Electrotechnique	4
03		Electromécanique	1
04		Electronique	3
05		Electricité-bâtiment- solaire	7
06	Génie civil	Dessin/Bâtiment	2
07		Travaux publics	1
08	Agro-sylvo-pastoral	Agronomie	2
09		Economie agricole	1
10	Informatique et Télécommunications	Informatique	1
11	Hôtellerie/restauration	Cuisine/restauration	1
12	Economie	Economie générale, comptabilité, gestion	4
13	Droit	Droit	9
Total			37

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes ayant participé au Programme « Emplois-jeunes pour l'Education nationale » (PEJEN), de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus, au 31 décembre 2019, ayant accompli trois (03) années dans le programme, titulaires du diplôme requis et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé. En outre, les candidats ne doivent être atteints, ni de surdité ni de bégaiement.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

Les candidats ont l'obligation de postuler dans les disciplines qu'ils ont enseignées au cours des trois (03) ans. Par ailleurs, ils composeront dans chacune de ces disciplines.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont reçus à la **Direction Générale des Examens et Concours (DGEC ex OCECOS)**, aux périodes, jours et heures ci-après :

- Période : **du 07 au 17 octobre 2019 ;**
- Jours de réception : **du lundi au samedi ;**
- Heures de réception : **de 08 heures à 14 heures.**

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- une photocopie légalisée de l'attestation de présence délivrée par le Chef d'établissement d'accueil, justifiant l'accomplissement des trois (03) années au PEJEN ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme ou de l'attestation requis ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA et datant de moins de trois (03) mois, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est atteint ni de surdité, ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le concours se déroule selon les horaires ci-après :

- 07h30 à 11h30 : épreuve de spécialitécoef : 4
- 12h30 à 14h30 : culture généralecoef : 1

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Par ailleurs, les candidats sont informés qu'à l'issue de l'admission, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaires, conformément au statut général de la Fonction Publique d'Etat. Ils seront mis à la disposition du MENAPLN pour être affectés dans les établissements d'enseignement.

L'appel des candidats est fixé à **06h30mn**, le jour de l'administration des épreuves.

La date et les lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

